



## Déclaration d'adhésion à l'association des recycleurs du plastique suisses VSPR

Merci de renvoyer le formulaire rempli à l'adresse [info@plasticrecycler.ch](mailto:info@plasticrecycler.ch)

Organisation

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Lieu

Téléphone

E-mail

Site internet

Remarque



## Extrait des statuts de la VSPR

L'association a pour but de soutenir et de promouvoir l'économie circulaire suisse, notamment par

- a. La collecte séparée à l'échelle nationale de déchets plastiques issus des ménages, de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture, etc.;
- b. La valorisation matière ou thermique des déchets plastiques;
- c. La promotion d'utilisations et de produits en matière plastique recyclée;
- d. Le renforcement de la place économique suisse, en promouvant p. ex. la création d'emplois, les technologies, les investissements, etc.;
- e. L'information du public;
- f. Le travail politique; représentation des intérêts communs auprès des autorités, des associations professionnelles, des systèmes de licence privés;
- g. Des mesures de formation et de perfectionnement sur le recyclage de déchets plastiques.

## III. ADHÉSION

Peuvent devenir membres de l'association:

- a. Des entreprises des secteurs
  - o de l'industrie de récupération et de recyclage,
  - o du traitement thermique de déchets,
  - o de la production et du négoce de matières plastiques,
  - o du commerce de détail et de gros.
- b. Les collectivités publiques et
- c. les associations, autorités, offices et autres organisations qui reconnaissent l'objectif et l'objet de l'association et sont prêts à promouvoir ces derniers.

L'adhésion est ouverte à des personnes physiques et morales qui soutiennent l'objectif et l'objet de l'association en tant que donateurs sans droit de vote.

### Cotisation annuelle

La cotisation de membre s'élève à 2500 francs par an, la contribution de donateur à 1000 francs par an.

Nouveau membre

Donateur

Lieu, date

Signature \_\_\_\_\_